



Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 **Lieu du contrôle:** RUE DES CHÊNES 2 4520 WANZE Belgique

📄 **Type de contrôle:** Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 **Date du contrôle:**
21/05/2025

📅 **Prochaine visite avant le:**
21/05/2026

👤 **Agent-visiteur:**
Mikael Farrauto

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	Immo Bertrand HUY
Adresse	Avenue des Ardennes, 1/02, 4500 Huy, Belgique
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	Rue des Chênes 2, 4520 Wanze
Adresse	RUE DES CHÊNES 2 4520 WANZE Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	RUE DES CHÊNES 2 4520 WANZE Belgique
Code EAN	nc
Numéro de compteur	16486340
GRD	Résa
Type de locaux	Maison

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Résa
Numéro de compteur	16486340
Code EAN	nc
Liaison compteur-tableau	VOB 4X10
Tension de service	3 x 400 V + N
Protection générale	25a 2P
Nombre de tableaux	2
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	10
Description de l'installation	.

Tableau(x) électrique(s)



Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-010/5394291

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielle	OK
Test BP du DDR	NOK
ΔI_n	NOK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre (Ω)	10
Isolement ($M\Omega$)	0,08
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
A. Isolement		
	La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 250.000 Ohms.	L1: 6.4.5.1.
D. Différentiel		
	Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour la (les) salle(s) de bain.	L1: 4.2.4.3.
	Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.	L1: 4.2.4.3.
E. Schémas		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
F. Tableau électrique		
	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
	Remplacer le tableau, le degré de protection contre le contact direct n'est pas suffisant.	L1: 5.3.5.1.
	(Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.
I. Appareillage		
	Prises avec terre latérale	

Remarques

⚠ Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas. ⚠ Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.



Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 21/05/2026. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

Mikael Farrauto

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Annexes



Tableau 1

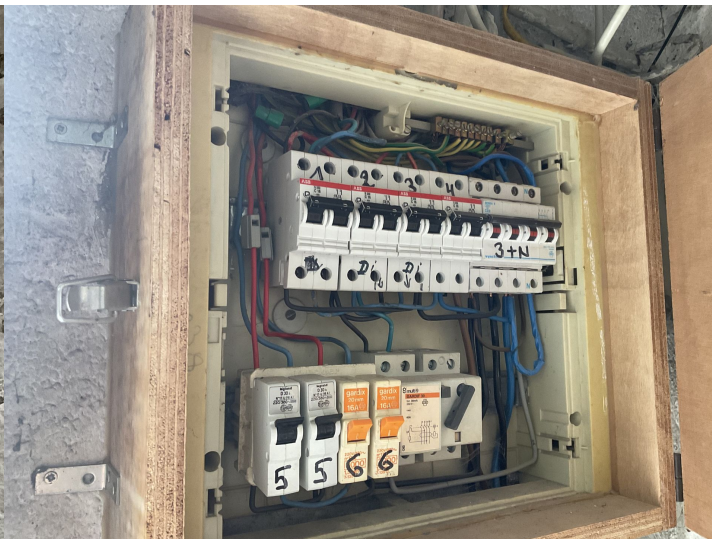


Tableau 2

Libellé	Photo
Prises avec terre latérale interdit	



Libellé	Photo
À reconditionner et manque protection enfants	
Ne respecte plus les normes du fabricant	



Libellé	Photo
Mesure non concluante	
Le différentiel 30ma ne déclenche pas avec le bouton test et le test de courant de défaut	



Libellé	Photo
Machines qui n est pas protégé par le diff 30ma	